

**Objet : Exploitation du bar - salon de thé de la Maison du lac - Autorisation d'Occupation
Temporaire (AOT) du domaine public - Lancement Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GROLLIER. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. TAVEL. VEUILLET. WROBEL ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH). GRIMONET (Pouvoir R. BAVUZ). ILBERT. WDOWIAK.

Date d'envoi de la convocation : 10/09/2026

Secrétaire de séance : Alexandre FAUGE

Le Président :

Revient devant le conseil communautaire pour évoquer le dossier de l'exploitation du bar-snack, créé afin d'offrir aux visiteurs de la Maison du lac un service de bar/salon de thé / snack – petite restauration de qualité qui valorise l'accueil sur le territoire en saison estivale et en intersaison, et qui puisse fonctionner en lien avec l'organisation de séminaires et le développement du tourisme d'affaires ;

Rappelle la délibération n°2025_25_09_2 en date du 25 septembre 2025 approuvant le principe d'avancer le lancement d'une procédure de consultation pour l'exploitation, à compter du 1er janvier 2027, du Bar – Salon de thé de la Maison du lac, dans le cadre d'une AOT ;

Expose que le terme de cette convention intervenant le 31/12/2026, il convient d'anticiper son renouvellement en organisant le lancement de l'appel à candidature sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;

Explique que, compte-tenu du lancement de la procédure de consultation et des règles d'équité vis-à-vis de la mise en concurrence, le projet de cahier des charges exposant les conditions de mise à disposition du local commercial et le processus de proposition et de sélection du projet n'a pas été annexé au rapport de présentation de la séance du conseil communautaire mais était mis à la disposition des élus communautaires, sur demande, au sein des bureaux de la CCLA ;

Présente le projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;

Propose, concernant l'analyse des offres, de constituer un groupe de travail spécifique qui intègre nécessairement le Vice-Président « Economie & Tourisme » Serge GROLLIER et le maire de Nances, qui sera appuyé par l'Agence Alpine des Territoires missionnée pour vérifier les pièces de la consultation et accompagner l'analyse technique et financière des offres ;

Invite le Conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver le lancement d'un appel à candidature dans l'objectif de confier l'exploitation du bar - salon de thé / petite restauration de la Maison du lac dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public,
- Constituer un groupe de travail en charge de ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation du bar - salon de thé / petite restauration de la Maison du lac dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ;

DECIDE de constituer un groupe de travail en charge de ce dossier composé des membres suivants :

- Romain BAVUZ,
- Serge GROLLIER,
- Claudine TAVEL,
- Francis MALLEIN,
- Alexandre FAUGE,
- Pascal ZUCCHERO.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Alexandre FAUGE

